

# Nouvelles

Octobre 2024



- 
- **Nouvelles nominations à la tête de la FCI**
  - **Analyse en cours des avis d'intention soumis au concours 2025 du Fonds d'innovation**
  - **Exigences en matière de sécurité de la recherche découlant des Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche**
  - **Privilèges d'accès au module « Sécurité de la recherche » dans le SGCF**
  - **Mise à jour de votre déclaration d'adhésion**
  - **Modifications récentes à la section « Évaluatrices ou évaluateurs suggérés » des propositions soumises à la FCI**
  - **Exigences en matière de production de rapports annuels et paiements aux établissements**
  - **Dates de fin de projet**
  - **Révision de la classification canadienne de la recherche et du développement**
  - **Rapport des résultats à partir du tableau de bord interactif**
  - **Pleins feux sur la nouvelle génération : faire preuve d'innovation et d'entrepreneuriat**
  - **Merci d'avoir contribué aux célébrations du 10<sup>e</sup> anniversaire du Navigateur!**
  - **Nouveaux articles et balados sur les travaux de recherche menés dans vos établissements**
  - **Occasions de recherche et d'innovation dans le cadre d'Horizon Europe**
  - **Dates importantes à retenir**

## **Nouvelles nominations à la tête de la FCI**

Le 1<sup>er</sup> octobre dernier, **Sylvain Charbonneau** est devenu le sixième président-directeur général de la FCI. Fort d'un parcours en tant que chercheur, entrepreneur et administrateur de recherche, il occupait jusqu'à récemment le poste de vice-recteur à la recherche et à l'innovation à l'Université d'Ottawa.

Le 3 octobre, le gouvernement du Canada a annoncé la nomination de **Nancy Déziel** à la présidence du conseil d'administration de la FCI pour un mandat de trois ans. Elle dispose d'une vaste expérience dans les secteurs de la science et de la recherche, ayant notamment travaillé pendant plus de 24 ans avec les centres collégiaux de transfert de technologie du Québec et siégé au conseil d'administration du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada.

## **Analyse en cours des avis d'intention soumis au concours 2025 du Fonds d'innovation**

La date limite pour soumettre un avis d'intention au concours 2025 du Fonds d'innovation était le 2 octobre 2024 et nous venons d'en publier **la liste** en ligne (sous *Comment soumettre une demande de financement*). Si votre établissement a soumis un avis d'intention dans le cadre de ce concours, nous vous invitons à parcourir cette liste pour cibler des projets complémentaires au vôtre ou qui offrent d'éventuelles occasions de collaboration ou d'initiatives multiétablissements. La liste présente un sommaire de chaque projet proposé ainsi que les noms des responsables d'équipe, ceux des établissements administratifs ainsi que des établissements partenaires et enfin, quelques mots clés.

Nous avons mis à jour **l'appel à propositions** à la page 20 sous la section « Considérer les résultats autrement, c'est-à-dire selon la Déclaration sur l'évaluation de la recherche (DORA) », afin de préciser que les établissements candidats utilisant des mesures quantitatives (par exemple le nombre de citations reçues) pour démontrer la qualité ou les retombées de leurs travaux de recherche, doivent également fournir des informations contextuelles qualitatives.

Nous avons reçu 357 avis d'intention de 68 établissements admissibles, pour une demande de financement d'environ 1,35 milliard de dollars.

## Par volet

Volet	Nombre d'avis d'intention (et en %)	Coût total en \$ (et en %)	Montant total demandé à la FCI en \$ (et en %)	Moyenne du montant demandé à la FCI (en \$)
Volet 1 (Ouvert)	236 (66 %)	2 493 M\$ (70 %)	943 M\$ (70 %)	4 M\$
Volet 2 (SSH)	36 (10 %)	261 M\$ (7 %)	104 M\$ (8 %)	2,89 M\$
Volet 3 (Plateformes)	85 (24 %)	802 M\$ (23 %)	306 M\$ (23 %)	3,60 M\$

## Selon la taille de l'établissement

Taille de l'établissement	Nombre d'avis d'intention (et en %)	Coût total en \$ (et en %)	Montant total demandé à la FCI en \$ (et en %)	Moyenne du montant demandé à la FCI (en \$)
Membres du U15 Canada et hôpitaux affiliés	233 (65 %)	2 516 M\$ (71 %)	958 M\$ (71 %)	4,11 M\$
Établissements de taille moyenne	53 (15 %)	454 M\$ (13 %)	177 M\$ (13 %)	3,35 M\$
Établissements de petite taille	71 (20 %)	586 M\$ (16 %)	218 M\$ (16 %)	3,08 M\$

## Selon la taille du projet

Montant demandé à la FCI	Nombre d'avis d'intention (et en %)	Montant total demandé à la FCI en \$ (et en %)
<= 2 M\$	94 (26 %)	119 M\$ (9 %)
>2 M\$ à <= 4 M\$	145 (41 %)	431 M\$ (32 %)
>4 M\$ à <= 6 M\$	71 (20 %)	339 M\$ (25 %)
>6 M\$ à <= 8 M\$	23 (6 %)	154 M\$ (11 %)
>8 M\$	24 (7 %)	311 M\$ (23 %)

Nous nous appuyons sur les avis d'intention pour former les comités d'évaluation. Si vous devez modifier le nom d'un responsable d'équipe ou le nom de l'établissement administratif, veuillez envoyer un courriel à [fonds.innovation@innovation.ca](mailto:fonds.innovation@innovation.ca) dès que possible. Nous effectuerons alors la modification pour vous dans le Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF).

## **Exigences en matière de sécurité de la recherche découlant des Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche**

Après avoir reçu plusieurs Formulaires d'évaluation des risques au cours des derniers mois, nous avons constaté que les deux points suivants devaient être éclaircis :

1. Dans le cadre des *Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche*, quels types d'organismes partenaires du secteur privé sont visés par le Formulaire d'évaluation des risques?
  - Les organismes partenaires du secteur privé visés par le Formulaire d'évaluation des risques comprennent les organismes à but lucratif (à l'exception des sociétés d'État canadiennes) et ceux qui aident, soutiennent ou lient un groupe d'organismes à but lucratif ou encore représentent leurs intérêts communs, tels que les associations industrielles et les consortiums formels ou informels. Les regroupements de producteurs sont exclus de cette définition et ne sont pas concernés par le Formulaire d'évaluation des risques;
2. Quand faut-il soumettre un Formulaire d'identification d'un partenaire du secteur privé si le partenaire ne correspond qu'au critère « Contribue à plus de 500 000 dollars au coût d'un seul article d'infrastructure, que ce soit en espèces ou en nature »?
  - Vous ne devez remplir le Formulaire d'identification d'un partenaire du secteur privé que lorsque vous avez identifié le partenaire en question, en l'occurrence : un fournisseur. Il arrive souvent que le fournisseur ne soit pas connu à l'étape de la soumission d'une proposition, et qu'il soit identifié plus tard au cours de la procédure d'approvisionnement. Dans ce cas, vous devrez soumettre un Formulaire d'identification d'un partenaire du secteur privé lorsque vous l'aurez identifié;
  - Si aucun Formulaire d'évaluation des risques n'a encore été soumis dans le cadre de votre projet, vous devrez également en soumettre un dès qu'un partenaire du secteur privé contribuant à plus de 500 000 dollars au coût d'un seul article d'infrastructure aura été identifié et ce, quel que soit le stade auquel le projet se trouve;
  - Si vous avez déjà soumis un Formulaire d'évaluation des risques, vous devrez le mettre à jour en prenant en compte le nouveau partenaire.

Pour en savoir plus, consultez notre [page Web sur la sécurité de la recherche](#).

## **Privilèges d'accès au module « Sécurité de la recherche » dans le SGCF**

Depuis le 25 juin 2024, les agents et agents de liaison des établissements ont des privilèges d'accès au module « Sécurité de la recherche » dans le SGCF. Ces utilisateurs et utilisatrices peuvent donc gérer ce qui est requis en matière de sécurité de la recherche. Elles ou ils peuvent également attribuer des privilèges d'accès à ce même module à d'autres administrateurs et administratrices de leur établissement. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter la section 15 du document d'**Initiation au SGCF : un document de synthèse destiné au personnel administratif des établissements.**

## **Mise à jour de votre déclaration d'adhésion**

N'oubliez pas de nous envoyer une version actualisée de votre déclaration d'adhésion lorsque des changements sont apportés aux signataires autorisés. Cette mise à jour est essentielle afin que votre établissement puisse conserver son admissibilité à soumettre des demandes de financement et éviter tout retard dans la finalisation d'une contribution et le versement des fonds de la FCI. Vous trouverez des instructions quant à la mise à jour votre déclaration d'adhésion sur notre site Web : **Ressources en lien avec les appels à proposition et la gestion du financement | Fondation canadienne pour l'innovation.**

## **Modifications récentes à la section « Évaluatrices ou évaluateurs suggérés » des propositions soumises à la FCI**

Nous avons mis à jour la section « Évaluatrices ou évaluateurs suggérés » dans le Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF) afin de refléter notre engagement en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI). Ainsi, lorsque vous suggérez des évaluateurs ou évaluatrices, veuillez tenir compte de l'expertise et des connaissances nécessaires pour évaluer les propositions en fonction des principes de l'EDI ainsi que des volets recherche et infrastructure. Pour nous aider à obtenir une expertise plus diversifiée, nous vous invitons à proposer des personnes qui se trouvent à différentes étapes de leur carrière, y compris des chercheurs et chercheuses en début de carrière, ainsi que des personnes de l'extérieur du milieu de l'enseignement ou provenant d'organisations du secteur privé ou à but non lucratif. Pensez également à proposer des personnes issues de groupes sous-représentés, tels que les femmes, les autochtones, les personnes racisées, 2ELGBTQI+ ou en situation de handicap. La diversité des évaluateurs ou évaluatrices s'inscrit dans le cadre de nos efforts visant à réduire les obstacles systémiques auxquels se heurtent les groupes marginalisés et à diversifier les perspectives, l'expérience et les connaissances de nos comités d'évaluation.

## **Exigences en matière de production de rapports annuels et paiements aux établissements**

Nous tenons à remercier les établissements qui ont soumis leurs rapports d'avancement de projet et leurs rapports financiers. Le taux de soumission s'élève présentement à plus de 99 % dans le premier cas, et à 85 % dans le second.

Les données recueillies à l'aide des rapports d'avancement de projet couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 serviront prochainement à élaborer notre rapport annuel sur les résultats. Ce dernier est l'un des principaux outils de reddition de comptes que nous utilisons pour présenter à nos parties prenantes les retombées de notre financement de l'infrastructure de recherche. Nous anticipons publier notre prochain rapport sur notre site Web au début de 2025.

Par ailleurs, les rapports financiers constituent une source d'information essentielle pour nous aider à réaliser nos analyses financières annuelles, ce qui nous permet d'adopter une approche fondée sur le risque en ce qui concerne nos versements aux établissements. Nous nous servons également des rapports financiers dans le cadre de notre gestion des projets, notamment afin de mettre en œuvre des procédures de suivi concernant certains enjeux que nous y avons relevés. Il est important que vous traitiez ces enjeux dans les plus brefs délais.

La date limite pour soumettre les rapports financiers intermédiaires et les rapports annuels du Fonds d'exploitation des infrastructures était le 15 juin alors que celle pour les rapports d'avancement de projet était le 30 juin. Il convient de noter que le rapport annuel du Fonds d'exploitation des infrastructures doit être produit chaque année, que votre établissement ait des dépenses réelles ou prévues à déclarer ou non.

Les établissements ayant des rapports d'avancement de projet ou des rapports financier en suspens sont priés de les soumettre dans les plus brefs délais. Sachez que, si ces rapports n'ont pas été reçus au 15 novembre 2024, nous suspendrons l'ensemble des versements pour tous les projets financés par la FCI de votre établissement (y compris les nouvelles contributions à finaliser, le cas échéant). Les versements reprendront une fois que tous les rapports attendus auront été soumis et que toute autre problématique en suspens aura été résolue.

En octobre, nous avons envoyé une note aux personnes concernées (la personne chargée de l'administration du compte d'un établissement ainsi que celle chargée de la liaison d'un établissement avec notre organisme) afin de les informer des rapports dont l'échéance aurait été dépassée. Vous pouvez également consulter à tout moment la page de votre établissement dans le Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF) afin de prendre connaissance de tout retard dans la soumission des rapports.

## Dates de fin de projet

Nous commencerons bientôt à surveiller de près la date de fin de projet indiquée dans le rapport financier final. Si la date de fin de projet que vous avez inscrite dans votre rapport financier final est ultérieure à la date de fin approuvée par la FCI (soit à plus de six mois de la date prévue de fin de projet dans l'entente de contribution financière ou selon la dernière demande de modification approuvée), nous pourrions vous demander de corriger le rapport financier final. En raison des limites du système, les établissements doivent alors créer un nouveau rapport financier final afin de rectifier la date réelle de fin du projet. C'est pourquoi nous vous prions de saisir la date de fin du projet avec soin au moment de remplir votre rapport financier final. Pour toute question, veuillez consulter votre chargé ou chargée de programmes.

Tel qu'il est indiqué à la section 6.6.2 du [Guide des politiques et des programmes](#) :

Les établissements doivent habituellement achever leur projet avant la date *prévue* de fin de projet qui figure dans leur entente de contribution financière. Un établissement peut engager des dépenses après la date *prévue* de fin de projet sans avoir à obtenir une approbation préalable de la FCI, dans la mesure où la date *réelle* de fin de projet ne diffère pas de plus de six mois de cette date *prévue*. La date réelle de fin de projet est la date à laquelle tous les éléments d'infrastructure ont été acquis ou construits et sont mis en service, de même que toutes les dépenses ont été engagées (lorsque les articles ont été reçus, les services ont été rendus ou le travail a été effectué). La date de fin de projet n'est pas la date de soumission du rapport financier final.

Les établissements doivent toutefois obtenir une approbation préalable de la FCI à partir du moment où ils estimeraient ne pas être en mesure d'acquérir ou de construire tous les éléments d'infrastructure dans les six mois qui suivent la date prévue de fin de projet selon l'entente de contribution financière. Si la date de fin du projet a déjà été prolongée une fois, toute autre modification à la date de fin de projet nécessite une approbation préalable de la FCI.

## Révision de la classification canadienne de la recherche et du développement

En octobre 2020, Statistique Canada, la FCI et les organismes fédéraux de financement de la recherche ont collaboré à l'élaboration et à la publication de la première version de la Classification canadienne de la recherche et du développement. Au cours de l'été 2023, ces partenaires l'ont révisé en apportant des mises à jour ou des modifications mineures en ce qui concernait les domaines de recherche. Le processus comprenait une consultation publique et cueillette de suggestions menées par Statistique Canada, tandis que les organismes fédéraux de financement de la recherche et la FCI étaient chargés d'analyser ces données et commentaires recueillis.

Ce processus de révision vient de se terminer. Les partenaires ont ajouté huit nouvelles sous-classes aux domaines de recherche (par exemple, études noires, études autochtones, traductologie) et apporté des modifications mineures à quelques noms et définitions de sous-classes existantes. Consultez la [liste complète des modifications](#). En juin dernier, toutes ces modifications ont été intégrées au SGCF.

## Rapport des résultats à partir du tableau de bord interactif

Chaque année, nous publions un rapport sur les résultats qui fournit un aperçu des résultats et des retombées découlant de l'utilisation des infrastructures de recherche que la FCI finance. Comme ce rapport vise à faire état des dernières données obtenues annuellement au moyen des rapports d'avancement de projet, les paramètres des renseignements présentés sont toujours les mêmes. Aussi, l'exercice de comparer les tendances d'une année à une autre s'avère-t-il difficile, et celui d'effectuer une analyse par région ou programme de financement impossible. Pour pallier ces limites, nous avons développé un outil interactif de visualisation des données. Grâce à cet outil, nous pouvons maintenant comparer les données des quatre dernières années et filtrer par critères certaines données clés. Ce tableau de bord est désormais disponible sur notre site Web, sous l'onglet « [Faire rapport sur les résultats](#) ». Il fera l'objet d'une mise à jour annuelle.

## Pleins feux sur la nouvelle génération : faire preuve d'innovation et d'entrepreneuriat

Cette semaine, nous lançons une nouvelle campagne promotionnelle intitulée « Bâtir la prospérité », qui présente des innovateurs, innovatrices, entrepreneurs et entrepreneuses de partout au Canada dont l'expérience pratique acquise dans les laboratoires que nous finançons a permis de transformer d'audacieuses idées de recherche en entreprises. Nous y mettons en lumière le rôle des laboratoires en tant que tremplin et milieu de formation de pointe pour la nouvelle génération de personnes qui innovent, fondent des entreprises, inventent de nouveaux produits, créent des emplois et contribuent à la prospérité du Canada. Consultez la [page dédiée à cette campagne](#) pour en savoir plus.

## Merci d'avoir contribué aux célébrations du 10<sup>e</sup> anniversaire du Navigateur!

Notre dixième anniversaire a suscité un vif intérêt auprès des chercheurs, des chercheuses et des établissements. En effet, de nombreux laboratoires inscrits au [Navigateur d'installations de recherche](#) de la FCI ont peaufiné leur profil, présenté des [vidéos](#) mettant de l'avant l'expertise qu'ils offrent au secteur privé et participé à la publication de nos messages d'anniversaire sur les médias sociaux. C'est avec fierté que nous soutenons les objectifs de vos laboratoires en matière de partenariat en présentant ses capacités en R-D aux personnes qui innovent partout au Canada. Merci de nous avoir fait part de votre satisfaction de faire partie du Navigateur!



## **Nouveaux articles et balados sur les travaux de recherche menés dans vos établissements**

Nous publions régulièrement des articles à propos des projets de recherche que nous finançons. Jetez un coup d'œil à nos derniers titres :

*À l'Université St. Francis Xavier :*

### **Les protéines végétales peuvent-elles avoir meilleur goût?**

Marcia English souhaite que les personnes qui consomment des protéines de légumineuses profitent de tous les bienfaits de celles-ci sans subir le goût de haricot. Une bonne nouvelle pour le secteur canadien des légumineuses, qui pèse 6,3 milliards de dollars.

*À l'Université de Toronto :*

### **Un guide sur la santé mentale à l'intention des athlètes encore aux études**

La spécialiste en psychologie du sport, Katherine Tamminen, aide les athlètes de niveau compétitif à s'épanouir maintenant et pour longtemps après avoir raccroché leur maillot.

*À l'Université McMaster :*

### **La mauvaise qualité de l'air nous rend-elle malades?**

L'air que nous respirons contient des milliers de produits chimiques naturels et synthétiques. Joseph Okeme cible ceux qui engendrent des maladies chroniques.

*À l'Université de Waterloo :*

### **Au-delà des biocarburants : l'avenir de l'aviation va dépendre de la façon dont on va miser sur le développement durable**

*Suzanne Kearns, professeure agrégée à l'Université de Waterloo, est une leadeuse mondiale en matière de développement durable dans le secteur de l'aviation. Pourtant, sa trajectoire n'a pas été sans turbulences.*

## **Occasions de recherche et d'innovation dans le cadre d'Horizon Europe**

Horizon Europe est le plus grand programme de financement de la recherche et de l'innovation au monde. Grâce à un accord conclu récemment, les Canadiennes et les Canadiens ont accès à davantage d'occasions de faire progresser leurs travaux de recherche et d'innovation par l'entremise de partenariats internationaux.

Le 3 juillet 2024, le gouvernement du Canada et la Commission européenne ont signé un accord permettant une participation accrue du Canada à Horizon Europe dans le cadre du **Pilier 2** (en anglais seulement). Ainsi, le gouvernement du Canada allouera 99,3 millions d'euros (environ 147 millions de dollars canadiens) sur quatre ans pour financer cette association avec Horizon Europe.

Les chercheurs et chercheuses du secteur de l'enseignement postsecondaire et du secteur industriel, les petites et moyennes entreprises et les autres acteurs de la recherche et de l'innovation au Canada peuvent présenter une demande de financement et participer aux appels à propositions selon des conditions semblables à celles visant les États membres de l'Union européenne. Les chercheurs et chercheuses du Canada peuvent également avoir accès à l'infrastructure de recherche non nucléaire et aux occasions de formation et de renforcement des capacités offertes par le **Centre commun de recherche** (version en français disponible – lentement - via un service de traduction automatique) de la Commission européenne.

Pour en savoir plus, consultez le **site Web** Horizon Europe du gouvernement du Canada. Vous y trouverez des **liens et des ressources utiles** ainsi que les coordonnées des **points de contact nationaux**. Vous pourrez également vous abonner à un bulletin d'information. Pour toute demande de renseignements généraux, contactez [horizoneurope@ised-isde.gc.ca](mailto:horizoneurope@ised-isde.gc.ca).

## Dates importantes à retenir

Les dates importantes de toutes les **possibilités de financement** de la FCI sont annoncées en tout temps sur notre site Web. En voici quelques-unes :

15 novembre 2024	Date à laquelle la FCI cessera ses versements aux établissements dont les rapports sont en suspens
18 et 19 novembre 2024	Séance du conseil d'administration de la FCI
4 février 2025	Date limite pour soumettre une proposition au concours 2025 du Fonds d'innovation
15 février 2025	Date limite pour soumettre une proposition au Fonds des leaders John-R.-Evans (volet non affilié)
17 et 18 mars 2025	Séance du conseil d'administration de la FCI

**Restons en contact. Tenez-vous au courant de nos activités et de nos annonces : [abonnez-vous à nos communications dès aujourd'hui](#).**